

COMMUNE DE
OLIVESE

MAIRIE
VALDO OLIVESE
20140 OLIVESE

N/Réf : PCC-2016/20186

Lyon, le 19/10/2015

Objet : Redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte

Madame, Monsieur,

Vous avez en charge la perception, pour le compte de l'agence de l'eau, de la redevance pour pollution domestique et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sur la facture d'eau et d'assainissement.

Vous voudrez bien en conséquence noter que le taux de la redevance pour pollution domestique applicable à toute facture d'eau émise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, reste identique par rapport à celui de l'année 2015, soit de 0,29 €/m³.

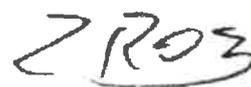
Le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte applicable à toute facture émise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 sera quant à lui de 0,16 €/m³.

Le produit de ces redevances est utilisé par l'agence de l'eau pour financer des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource en eau en soutenant des projets des maîtres d'ouvrages, principalement les collectivités, dans le cadre de notre programme d'interventions 2013-18 « Sauvons l'eau ».

Je vous remercie donc tout particulièrement de votre contribution à leur perception.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général



Laurent ROY